

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD048-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 37
Votants : 45
Dont 8 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 22 avril 2011

Le 29 avril 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

OBJET : PARKING RELAIS : ACQUISITION D'UN TERRAIN A CHARRIERAS

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes SIMEON, DOAT, LABAILS, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, DASSEUX, PEYROUNY,
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND, BOURGEOIS, GERAUD, LE VACON,
MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BELOMBO, BOUSSARIE, MARCHAND, NOUGUEZ, ROUGIER, DECABRAS-MATA.

MM. FAYOLAS, TESTUT, CORTEZ, LE ROUZIC, BELLOTEAU, DOSSET, DUPUY, MATHIVET, MINGASSON.

POUVOIRS :

Mme BELOMBO	pouvoir à	M. DAUGIERAS
Mme MARCHAND	pouvoir à	M. LABAILS
M. DOSSET	pouvoir à	M. MOYRAND
M. LE ROUZIC	pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. MATHIVET	pouvoir à	Mme PATRIAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. TESTUT	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DOSSET	pouvoir à	BOURGEOIS

OBJET : PARKING RELAIS : ACQUISITION D'UN TERRAIN A CHARRIERAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la restructuration du réseau de bus urbain prévoit la création de parking relais sur l'Est de l'Agglomération.

Dans ce cadre, il paraît opportun d'acquérir un terrain situé à proximité du rapport du carrefour giratoire de Charrières le long de la RN 21.

Que la parcelle est située au lieu-dit Charrières, cadastrée AO 208, d'une superficie de 7 412 m² appartient à la SCI LE CARRE DE THOIRAS.

Qu'elle a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner auprès de la commune de Trélissac pour un montant de 225 000 €.

Qu'après négociation, le vendeur serait prêt vendre à la CAP pour un montant de 187 000 € (25.09€ le m²) dans le cadre d'une acquisition amiable, ce qui constitue une diminution de près de 20% par rapport au montant initial de la DIA.

Considérant que l'estimation des services de France Domaine est de 22.92€ m², soit environ 10% de moins que le prix proposé par la CAP. Toutefois ce coût, en cas de procédure de préemption, serait certainement bien supérieur à cette estimation compte tenu du montant initial de la DIA.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'acquérir à l'amiable une partie de la parcelle AO 208, soit environ 7.412 m² appartenant à la SCI CARRE THOIRAS, située sur la commune de Trélissac pour un montant de 187 000 € soit 25.09 € m² / TTC.
- de confier la rédaction de l'acte à Maître LATOUR, notaire du vendeur.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**